Accélérer la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA

Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest

Bamako (Mali), 15-18 juin 2015

Alliance Ouest-Africaine pour accompagner la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour le développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat de l'ECOWAP/PDDAA

Avec la facilitation technique de :

Avec l'appui financier et logistique de :

En partenariat avec :

Résumé exécutif

A l'issue d'un processus participatif et inclusif, la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est dotée en janvier 2005 d'une politique agricole commune, l'ECOWAP/PDDAA. Sa mise en œuvre repose sur la coordination des échelles nationale et régionale d'intervention, à travers le développement de Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles (PNIA), et d'un Programme Régional d'Investissements Agricoles (PRIA).

La Commission de la CEDEAO a entamé l'accélération de la mise en œuvre du PRIA. Trois instruments incitatifs de politiques ont d'ores et déjà été développés dans le cadre du PRIA, à travers une série de programmes régionaux en cours de mise en œuvre : (i) les instruments d'appui à l'intensification durable de la production agricole et pastorale ; (ii) les instruments d'appui à la régulation des marchés et à la facilitation du commerce intra régional ; et (iii) les instruments d'amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation.

La CEDEAO souhaite désormais intégrer un nouveau type d'instruments de politique publique : les instruments d'appui à l'agriculture climato-intelligente, permettant d'augmenter de manière durable et équitable la productivité et les revenus agricoles, de renforcer l'adaptation et la résilience face à la variabilité et au changement climatiques, et de séquestrer et/ou réduire les émissions de gaz à effet de serre là où cela est possible et approprié.

Dans cette perspective, la Commission de la CEDEAO a engagé en 2012, avec l'appui financier et technique de l'USAID, du CILSS et du Hub Rural, un processus régional visant à appuyer le développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) dans les programmes nationaux et régional d'investissements agricoles en Afrique de l'Ouest. Pour ce faire, la CEDEAO et ses partenaires se sont employés à définir une approche d'intervention adaptée aux spécificités de la région, aux besoins exprimés par les pays eux-mêmes, ainsi qu'aux caractéristiques du paysage scientifique, institutionnel, politique et financier de l'AIC en Afrique de l'Ouest.

Deux instruments incitatifs et complémentaires de politiques sont aujourd'hui proposés par la CEDEAO pour développer l'AIC en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la politique agricole régionale de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA) :

- un *Cadre d'intervention pour le développement de l'AIC dans le processus de mise en œuvre de la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/PDDAA)*, objet d'un document spécifique et destiné à orienter et cadrer de manière globale et cohérente les initiatives (techniques, scientifiques, politiques, institutionnelles, financières) menées en faveur du développement de l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles ;
- une *Alliance Ouest-Africaine pour accompagner la mise en œuvre de ce Cadre d'intervention*, aux moyens d'initiatives convergentes et coordonnées.

L'Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC (en abrégé dans ce document : l'Alliance) constitue le dispositif de concertation, de coordination, de convergence, de capitalisation et de suivi du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA. Elle est un cadre partenarial multi-acteurs, volontaire et non contraignant, léger et dynamique, ouvert, participatif et inclusif, regroupant un ensemble de personnes morales relevant du secteur public, privé ou associatif, possédant un mandat de portée internationale, continentale, régionale, transfrontalière ou nationale, concernées par le développement de l'AIC en Afrique de l'Ouest en qualité de bénéficiaire ou de partenaire, souhaitant volontairement inscrire leurs initiatives en matière d'AIC (stratégies, politiques, programmes, projets, etc.) dans les orientations et les priorités du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA, et concourir par leurs initiatives à l'atteinte de son objectif d'ici à l'horizon 2025.

L'objectif de l'Alliance est donc d'appuyer la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA en lui fournissant un dispositif de concertation, de coordination, de convergence, de capitalisation et de suivi des initiatives des membres de l'Alliance.

A cet effet, l'Alliance est structurée autour de 4 axes de convergence, possédant chaque son propre groupe de travail :

- Axe de convergence 1 : Appuyer l'appropriation, la planification, la mise en œuvre, la capitalisation et le suivi-évaluation de l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles aux différentes échelles de l'action publique (local, national, transfrontalier, régional), en veillant à renforcer l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC. Est associé à cet axe, le *groupe de travail « Investissements pour l'AIC »* ;

- Axe de convergence 2 : Renforcer la cohérence intersectorielle, le dialogue interinstitutionnel et la coordination interéchelle des programmes d'investissements agricoles en matière d'AIC. Est associé à cet axe, le *groupe de travail « Institutions pour l'AIC »* ;

- Axe de convergence 3 : Accroître la mobilisation des ressources pour l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles. Est associé à cet axe, le *groupe de travail « Ressources pour l'AIC »* ;

- Axe de convergence 4 : Renforcer la coordination et la convergence des initiatives techniques, scientifiques, institutionnelles, politiques et financières pour l'AIC autour des orientations stratégiques et des priorités opérationnelles des programmes d'investissements agricoles (mise en place de cadres partenariaux multi-acteurs). Est associé à cet axe, le *groupe de travail « Partenariats pour l'AIC »*.

L'Alliance est composée des éléments suivants, dont les attributs sont décrits ci-après :

- *Les Membres* de l'Alliance : ce sont eux qui assurent la mise en œuvre et le suivi de leurs initiatives individuelles concourant à la mise en œuvre du Cadre d'intervention ;
- *Les Groupes de travail* de l'Alliance : ils constituent les dispositifs de coordination et de convergence des initiatives pour la mise en œuvre du Cadre d'intervention. Leur objectif est de renforcer la coordination et la convergence à la fois technique, institutionnelle et financière des initiatives des membres de l'Alliance dans la mise en œuvre du Cadre d'intervention ;
- *La Réunion annuelle des membres* de l'Alliance : elle constitue le dispositif de concertation et de suivi collectif de la mise en œuvre du Cadre d'intervention ;
- *Le Comité de pilotage* de l'Alliance : il constitue le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du Cadre d'intervention ;
- *La Cellule de facilitation* de l'Alliance : elle constitue le dispositif de facilitation de l'Alliance pour la concertation, la coordination, la convergence, la mise en œuvre, le suivi et le pilotage du Cadre d'intervention. Son objectif est d'appuyer les activités et le fonctionnement de l'Alliance et de ses organes (groupes de travail, réunion annuelle des membres, comité de pilotage).

Sommaire

1. Objet et mandat 6
2. Personnalité et identité 6
3. Objectif et axes de convergence 7
4. Principes directeurs de l'Alliance 8
5. Résultat attendu et effet escompté à l'horizon 2025 9
6. Structure et fonctionnement de l'Alliance 9
   6.1. Membres 9
   6.2. Groupes de travail 12
   6.3. Réunion annuelle des membres 15
   6.4. Comité de pilotage 15
   6.5. Cellule de facilitation 16
7. Mobilisation des ressources pour le fonctionnement de l'Alliance 17
8. Activités initiales pour l'année de lancement (année 1) 18
Références bibliographiques 19

Liste des sigles et abréviations

AAFEX : Association AFrique agro Export
AECID: Agence de coopération espagnole
AFAO : Association des Femmes de l'Afrique de l'Ouest
Africa Rice : Centre du Riz pour l'Afrique
AIC: Agriculture Intelligente face au Climat
APESS: Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane
ASDI: Agence de coopération du Royaume de Suède
BIDC : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BOAD: Banque Ouest-Africaine de Développement
CARE International: ONG Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CCAFS: Programme de recherche du CGIAR sur le Changement Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire
CEDEAO: Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CILSS: Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CILSS/CRA: Centre Régional Agrhymet du CILSS
CILSS/INSAH: Institut du Sahel (Institut de coopération régionale pour la recherche agricole au Sahel)
CILSS/SE : Secrétariat Exécutif du CILSS
CORAF/WECARD : Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
CORET : Confédération Africaine des Organisations de Pasteurs traditionnels
ECOWAP: Politique Agricole de la CEDEAO (*ECOWAS Agricultural Policy*)
ENDA: Enda Tiers Monde
FAO: Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
GIZ: Agence de coopération Allemande
GWP/AO: Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest
Hub Rural: Plateforme d'Appui au Développement Rural et à la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre
IFPRI : Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
NEPAD: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (Union Africaine)
PDDAA: Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (NEPAD)
PNIA: Programme National d'Investissements Agricoles (ECOWAP/PDDAA)
POSCAO: Plateforme des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest
PRIA: Programme Régional d'Investissements Agricoles (ECOWAP/PDDAA)
PTBA: Plan de Travail et Budget Annuel
RAP: Rapport Annuel de Performance
RBM: Réseau Billital Maroobé (pastoralisme)
RCR: Relevé de Conclusions et Recommandations
RECAO: Réseau des Chambres d'Agriculture en Afrique de l'Ouest
REPAO: Réseau sur les Politiques de Pêche en Afrique de l'Ouest
ROPPA: Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
UE: Union Européenne
UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNOPS: Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets
USAID: Agence de coopération des Etats-Unis d'Amérique
WACSAA: West Africa CSA Alliance / Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC
WILDAF: Femmes Droit et Développement en Afrique (Women in Law and Development in Africa (organisation)

1. Objet et mandat

La définition retenue de l'AIC est celle adoptée par le Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA : *l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) est ici définie comme une approche intégrée pour la transformation et la réorientation des systèmes agricoles visant à augmenter de manière durable et équitable la productivité et les revenus agricoles, à renforcer l'adaptation et la résilience face à la variabilité et au changement climatiques, et à séquestrer et/ou réduire les émissions de gaz à effet de serre là où cela est possible et approprié, et qui s'inscrive dans la vision, les principes et les objectifs de la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/PDDAA)* (CEDEAO, 2015 ; adapté de Lipper *et al.*, 2014, et FAO, 2010, 2013).

L'Alliance Ouest-Africaine pour l'Agriculture Intelligente face au Climat (West Africa Climate-Smart Agriculture Alliance / WACSA ; en abrégé dans ce document : Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC ; ou Alliance) est un des instruments de mise en œuvre du Cadre d'Intervention pour l'Agriculture Intelligente face au Climat de la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (en abrégé ici : Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA ; ou Cadre d'intervention).

L'Alliance constitue plus précisément le **dispositif de concertation, de coordination, de convergence, de capitalisation et de suivi** du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA. A cet égard, l'Alliance s'inscrit dans le contexte, la justification, le processus, les définitions et acceptions, le champ d'intervention, les problématiques, les enjeux, les défis, ainsi que la vision propres au Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA.

L'**objet** de l'Alliance est d'incarner le cadre partenarial multi-acteurs régional par lequel est poursuivi l'objectif du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA.

Le **mandat** de l'Alliance est d'animer le processus de concertation, de coordination, de convergence, de capitalisation et de suivi des initiatives de ses membres contribuant à l'atteinte de l'objectif du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA.

2. Personnalité et identité

L'Alliance est une organisation au sens où elle regroupe un ensemble de personnalités morales en interaction, ayant un but collectif. En revanche, l'Alliance n'est pas une organisation formelle ou personne morale au sens où elle ne possède aucune personnalité juridique. Elle ne constitue donc pas une institution en tant que telle, et ne possède ni ne gère de ressources humaines ou financières. Son fonctionnement repose sur *la mise à disposition* de ressources humaines, matérielles et financières par ses membres et partenaires, dont la gestion administrative, technique et financière est assurée par les personnes morales procédant auxdites mises à disposition.

L'Alliance ouest-africaine pour l'AIC est un cadre partenarial multi-acteurs, volontaire et non contraignant, léger et dynamique, ouvert, participatif et inclusif, regroupant un ensemble de personnes morales (gouvernements, communautés économiques, unions monétaires, administrations, organisations, programmes, projets, initiatives, fondations, entreprises, etc.) :

- relevant du secteur public, privé ou associatif ;
- possédant un mandat de portée internationale, continentale, régionale, transfrontalière ou nationale ;

- concernées par le développement de l'AIC en Afrique de l'Ouest en qualité de représentant de bénéficiaires (organisations socioprofessionnelles, société civile, secteur privé, etc.), d'autorité publique porteuse de politiques et de programmes publics (Etats, organisations d'intégration régionale, organisations de bassin, etc.), de partenaire technique au développement (organisations de coopération régionale, organisations scientifiques et techniques, organisations non-gouvernementales, instituts de recherche et de formation, etc.) ou de partenaire financier au développement (bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, fonds fiduciaires, etc.) ;
- souhaitant volontairement inscrire leurs initiatives en matière d'AIC (stratégies, politiques, programmes, projets, etc.) dans les orientations et les priorités du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA, et concourir par leurs initiatives à l'atteinte de son objectif d'ici à l'horizon 2025.

3. Objectif et axes de convergence

L'objectif de l'Alliance est d'appuyer la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA en lui fournissant un dispositif de concertation, de coordination, de convergence, de capitalisation et de suivi des interventions des membres de l'Alliance.

A cet effet, l'Alliance est structurée autour de 4 axes de convergence, identiques à ceux du Cadre d'intervention. En outre, pour maintenir le caractère participatif et inclusif qui a guidé sa mise en place, l'Alliance s'appuiera sur des groupes de travail qui vont faciliter la synergie des actions relatives à chaque axe de convergence.

Les 4 axes de convergence de l'Alliance, et leur groupe de travail associé, sont les suivants :

- <u>Axe de convergence 1 :</u> Appuyer l'appropriation, la planification, la mise en œuvre, la capitalisation et le suivi-évaluation de l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles aux différentes échelles de l'action publique (local, national, transfrontalier, régional), en veillant à renforcer l'égalité hommes-femmes et la prise en compte des jeunes et des groupes vulnérables dans l'accès aux ressources productives pour l'AIC. Est associé à cet axe, le *groupe de travail « Investissements pour l'AIC »* ;

- <u>Axe de convergence 2 :</u> Renforcer la cohérence intersectorielle, le dialogue interinstitutionnel et la coordination interéchelle des programmes d'investissements agricoles en matière d'AIC. Est associé à cet axe, le *groupe de travail « Institutions pour l'AIC »* ;

- <u>Axe de convergence 3 :</u> Accroître la mobilisation des ressources pour l'AIC dans les programmes d'investissements agricoles. Est associé à cet axe, le *groupe de travail « Ressources pour l'AIC »* ;

- <u>Axe de convergence 4 :</u> Renforcer la coordination et la convergence des initiatives techniques, scientifiques, institutionnelles, politiques et financières pour l'AIC autour des orientations stratégiques et des priorités opérationnelles des programmes d'investissements agricoles (mise en place de cadres partenariaux multi-acteurs). Est associé à cet axe, le *groupe de travail « Partenariats pour l'AIC »*.

Les groupes de travail sont décrits dans section 6.2.

4. Principes directeurs de l'Alliance

Les principes directeurs *généraux* de l'Alliance sont ceux de l'ECOWAP/PDDAA, à savoir : principes de subsidiarité, de proportionnalité, de complémentarité, de régionalité, de solidarité, de partenariat, de concertation et de progressivité.

Les principes directeurs *spécifiques* de l'Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC sont les suivants :

- **Principe de volontariat actif non contraignant :** l'adhésion à l'Alliance se fait sur une base volontaire, suppose une implication active, et demeure non contraignante au sens où elle n'implique pour ses membres aucune dévolution ni aucun partage de prérogative[1] ;
- **Principe de participation, d'inclusion et d'équité** : l'Alliance est ouverte à l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs et veillera, dans son fonctionnement, à la participation et à l'inclusion de tous ainsi qu'au caractère équilibré et équitable du dialogue en son sein, notamment par le renforcement des capacités d'analyse et d'intervention des acteurs non-étatiques (organisations de producteurs, de la société civile, du secteur privé) et en particulier des groupes de femmes et de jeunes, et des groupes vulnérables;
- **Principe de transparence :** les processus d'adhésion, de facilitation, de coordination et de pilotage, ainsi que les modalités de participation à ces processus, sont transparents et accessibles à tous, et les produits auxquels ils donnent lieu sont collectivement adoptés et accessibles à tous ;
- **Principe d'information, de partage et de communication :** l'Alliance, par l'implication de ses membres et par l'intermédiaire de sa Cellule de facilitation, assure la circulation de l'information sur les initiatives de ses membres, facilite le partage des produits (connaissances, outils, etc.) issus de ces initiatives entre tous les membres, relais la communication de ses membres autour de leurs initiatives et évènements, et assure la communication propre à l'Alliance à destination des partenaires et des bénéficiaires ;
- **Principe de coordination et de convergence :** l'Alliance, au travers de ses membres et par l'intermédiaire de ses mécanismes de coordination (groupes de travail, réunion annuelle des membres, comité de pilotage), œuvre à la coordination et à la convergence des initiatives techniques, scientifiques, institutionnelles, politiques et financières de ses membres dans la poursuite des objectifs du cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA ;
- **Principe de courtage :** l'Alliance constitue le cadre partenarial par lequel est facilitée l'articulation entre (i) les besoins et demandes d'appui des bénéficiaires (directs et indirects) et de leurs représentants ; et (ii) les offres et initiatives d'appui des partenaires au développement (techniques et financiers) et de leurs représentants ;
- **Principe de redevabilité :** l'Alliance, au travers de ses membres et par l'intermédiaire de ses mécanismes de coordination (groupes de travail, réunion annuelle des membres, comité de pilotage), œuvre à la redevabilité collective des initiatives de ses membres dans la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA, en contribuant de façon collective à leur coordination, convergence et performance.

[1] Y compris en matière d'évaluation des initiatives des membres inscrites dans l'Alliance, l'évaluation n'étant pas du ressort de l'Alliance (seul le suivi l'est).

5. Résultat attendu et effet escompté à l'horizon 2025

Le résultat et l'impact attendus à l'horizon 2025 de l'Alliance Ouest-Africaine pour l'AIC correspondent à ceux du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA, dans la mesure où l'Alliance constitue son dispositif de concertation, de coordination, de convergence, de capitalisation et de suivi.

Le principal résultat attendu à l'horizon 2025 est le suivant :

- ✓ l'AIC a été développée et promue de manière efficiente au plan opérationnel, équitable au plan social, et cohérente au plan institutionnel, par l'intermédiaire des programmes d'investissements agricoles aux différentes échelles de l'action publique, et elle a fait l'objet d'une adoption croissante dans les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en Afrique de l'Ouest, ainsi que tout au long des chaînes de valeurs qui leurs sont associées.

Le principal impact attendu à l'horizon 2025 est le suivant :

- ✓ les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques en Afrique de l'Ouest, et leurs chaînes de valeurs, ont accru leur contribution à la sécurité et à la souveraineté alimentaire et nutritionnelle des populations à travers une augmentation durable et équitable la productivité et les revenus agricoles, ainsi qu'une adaptation et une résilience accrue face à la variabilité et au changement climatiques, tout en améliorant la séquestration et/ou la réduction les émissions de gaz à effet de serre là où cela est possible et approprié.

6. Structure et fonctionnement de l'Alliance

L'Alliance est composée des éléments suivants, dont les attributs sont décris ci-après :

- **Les Membres** de l'Alliance : ce sont eux qui assurent la mise en œuvre et le suivi de leurs initiatives individuelles concourant à la mise en œuvre du Cadre d'intervention ;
- **Les Groupes de travail** de l'Alliance : ils constituent les dispositifs de coordination et de convergence des initiatives pour la mise en œuvre du Cadre d'intervention ;
- **La Réunion annuelle des membres** de l'Alliance : elle constitue le dispositif de concertation et de suivi collectif de la mise en œuvre du Cadre d'intervention ;
- **Le Comité de pilotage** de l'Alliance : il constitue le dispositif de pilotage du Cadre d'intervention ;
- **La Cellule de facilitation** de l'Alliance : elle constitue le dispositif de facilitation de l'Alliance pour la concertation, la coordination, la convergence, la mise en œuvre, la capitalisation et le suivi et le pilotage du Cadre d'intervention.

6.1. Membres

Peut devenir membre de l'Alliance toute personnalité morale relevant du secteur public, privé ou associatif, possédant un mandat de portée internationale, continentale, régionale, transfrontalière ou nationale ayant trait à l'AIC qu'il met en œuvre en Afrique de l'Ouest.

Les membres de l'Alliance sont regroupés au sein de deux collèges :

- **Le collège des bénéficiaires :** il regroupe les *représentants étatiques ou non-étatiques des bénéficiaires des initiatives de développement de l'AIC en Afrique de l'Ouest :* organisations socioprofessionnelles (incluant celles d'agriculteurs, éleveurs, pasteurs, pêcheurs, forestiers, etc.), organisations de la société civile, organisations du secteur privé, Etats, communauté économique régionale et union économique et monétaire, etc. ;
- **Le collège des partenaires :** il regroupe les *partenaires techniques ou financiers des initiatives de développement de l'AIC en Afrique de l'Ouest* : organisations scientifiques et techniques, organisations non-gouvernementales, instituts de recherche et de formation, organisations de coopération régionale, bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, etc.

L'adhésion se fait par l'envoi, à la Cellule de facilitation de l'Alliance, d'une demande écrite officielle d'adhésion à l'Alliance et l'envoi du formulaire d'adhésion communiqué par la Cellule de facilitation, stipulant notamment les engagements consécutifs à cette adhésion. L'adhésion est libre et sans frais.

En adhérant à l'Alliance, **chaque membre s'engage à** :

- ✓ Adhérer aux principes directeurs de l'Alliance et concourir à l'atteinte de ses objectifs ;
- ✓ Transmettre annuellement, à la Cellule de facilitation de l'Alliance :
  - o un Plan de Travail et Budget Annuel des initiatives pour l'AIC qu'il développe dans la région (en abrégé : PTBA individuel), suivant format court et simplifié dont le canevas est fourni par la Cellule de facilitation. Le PTBA individuel décrit, en fonction des 4 axes de convergence de l'Alliance, (i) les activités poursuivies, (ii) les résultats et produits attendus, (iii) les échéances et (iv) les ressources financières associées ;
  - o un Rapport annuel de performance sur son PTBA individuel au terme de l'année de mise en œuvre (en abrégé : RAP individuel), suivant un format court et simplifié dont le canevas est fourni par la Cellule de facilitation ;
- ✓ Informer régulièrement l'Alliance, par l'intermédiaire de sa Cellule de facilitation et à destination des autres membres de l'Alliance, sur les processus et les évènements liés son PTBA individuel ;
- ✓ Transmettre à l'Alliance, par l'intermédiaire de sa Cellule de facilitation, les produits publics accessibles élaborés dans le cadre des initiatives inscrites à son PTBA individuel (rapports, études, notes techniques ou politiques, boîtes à outils, produits cartographiques, etc.) afin d'en assurer le partage auprès des autres membres de l'Alliance ;
- ✓ Prendre part aux activités des groupes de travail de l'Alliance en lien avec les initiatives de son PTBA individuel, et contribuer à la mise en œuvre de leurs feuilles de route annuelles, les groupes de travail constituant le lieu privilégié de coordination et de convergence des initiatives pour l'atteinte des objectifs du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA (mandat de l'Alliance) ;
- ✓ Participer à la Réunion annuelle des membres de l'Alliance (dans la mesure des possibilités) ;
- ✓ Œuvrer à la coordination et à la convergence collective des initiatives (scientifiques & techniques, institutionnelles & politiques, financières) dans la poursuite des objectifs du cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA, au travers des mécanismes de coordination de l'Alliance (groupes de travail, réunion annuelle des membres, comité de

pilotage) et au regard des conclusions et recommandations résultants de ces mécanismes (incitatives et non contraignantes).

Inversement, en adhérant à l'Alliance, **chaque membre bénéficie** :

- ✓ De l'inscription de ses initiatives dans le Plan de Travail et Budget Annuel de l'Alliance (en abrégé : PTBA de l'Alliance) et le Rapport Annuel de Performance de l'Alliance (en abrégé : RAP de l'Alliance), servant de base au dialogue régional entre la CEDEAO, les bénéficiaires et les Partenaires Techniques et Financiers (comité de pilotage de l'Alliance) pour le financement, la mise en œuvre et le suivi du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECCOWAP/PDDAA. L'inscription des initiatives au PTBA et au RAP de l'Alliance confère, pour la Commission de la CEDEAO qui assure la Présidence de son Comité de pilotage (cf. section 6.4), la qualité d'initiatives coopérant à la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA ;
- ✓ D'une visibilité accrue au travers des produits d'information et de communication de l'Alliance (bulletin, site internet, brochures, présentations lors d'évènements régionaux, continentaux et internationaux, rapport annuel, etc.) à destination de ses membres, de ses partenaires et du public, et dont la vocation est d'offrir une plus grande lisibilité du paysage des initiatives et des opérateurs du développement de l'AIC en Afrique de l'Ouest, ainsi que des processus, des avancées et des défis régionaux en la matière ;
- ✓ D'un accès facilité aux informations et aux produits proposés par les membres de l'Alliance dans le cadre de leurs initiatives (évènements, rapports, études, notes techniques ou politiques, boîtes à outils, produits cartographiques, etc.), par l'intermédiaire des outils de partage et de communication de l'Alliance (Cellule de facilitation) et des groupes de travail thématiques (Animateurs et Responsables) ;
- ✓ D'un espace privilégié de partage et de promotion des informations et produits associés aux initiatives qu'il développe à destination des membres et des partenaires de l'Alliance, ainsi que des outils de partage et de communication de l'Alliance (bulletin, site internet, brochures, rapports, etc.) et de l'appui de la Cellule de facilitation pour ce faire ;
- ✓ D'un espace privilégié de dialogue, d'apprentissage, de coordination, de saisie d'opportunités et de partenariat avec les autres membres de l'Alliance et acteurs de l'AIC (bénéficiaires, Etats, organisations régionales, partenaires techniques et financiers, etc.), dans le cadre des Groupes de travail et de la Réunion annuelle des membres de l'Alliance.

Les membres fondateurs de l'Alliance sont :

- *pour le collège des bénéficiaires :* les 17 Etats de l'espace CEDEAO/UEMOA/CILSS (Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Togo), le ROPPA, le RBM, l'APESS, le CORET, le RECAO, le REPAO, le WILDAF/FEDDAF, l'AFAO/WAWA, la POSCAO, la CEDEAO et l'UEMOA ;

- *pour le collège des partenaires :* le CILSS (SE, CRA et INSAH), le CORAF/WECARD, l'IFPRI/CGIAR, le CCAFS/CGIAR, Africa Rice, l'UICN, le GWP/AO, CARE International, ENDA Energie, le Hub Rural, la FAO, l'Union Européenne, l'UNOPS, la GIZ, l'ASDI, le NEPAD/UA et l'USAID.

6.2. Groupes de travail

L'**objectif** des groupes de travail est de renforcer la coordination et la convergence à la fois technique, scientifique, institutionnelle, politique et financière des initiatives des membres de l'Alliance dans la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA et l'atteinte de son spécifique.

Chaque groupe de travail assure les **fonctions** suivantes :

- Analyser, pour l'axe de convergence concerné, les initiatives inscrites au PTBA provisoire de l'Alliance (élaboré par la Cellule de facilitation sur la base des PTBA individuels) ;
- Identifier les besoins et les opportunités de coordination et de convergence entre initiatives dans l'atteinte de l'objectif spécifique correspondant du Cadre d'intervention pour l'AIC ;
- Faciliter le dialogue et le développement de nouvelles collaborations techniques et financières dans ce sens ;
- Mutualiser les informations, les connaissances et les produits issus des différentes initiatives (évènements, publications, formations, outils, appuis de terrain, expérimentations, ateliers, concertations, etc.) et identifier les opportunités de collaboration ;
- Produire (i) le RAP consolidé pour l'axe de convergence (faisant état des avancées de l'année précédente) ; (ii) le PTBA consolidé pour l'axe de convergence pour l'année à venir (capitalisant les convergences, les coordinations et les collaborations développées) et (iii) le Relevé de conclusions et de recommandations du groupe de travail pour sa mise en œuvre ;
- Les communiquer à la Cellule de facilitation de l'Alliance, pour la préparation du RAP consolidé et du PTBA consolidé de l'Alliance, et leur validation à la Réunion annuelle des membres de l'Alliance.

Les groupes de travail se réunissent physiquement au moins une fois par an, pour consolider le dialogue et valider les produits attendus. Leur animation est cependant continue tout au long de l'année, par le biais de responsables et d'animateurs désignés pour chaque groupe de travail (cf. *infra*). Leur animation pourra recourir au site internet de l'Alliance au travers d'outils collaboratifs (communautés de pratiques), avec l'appui de la Cellule de facilitation de l'Alliance.

Chaque groupe de travail est constitué de :

- **un Responsable, issu du collège des bénéficiaires**. Il est chargé de :
    - Présider les réunions du groupe de travail pour la validation du RAP consolidé, du PTBA consolidé et du RCR pour l'axe concerné ;
    - Représenter le groupe de travail auprès du comité de pilotage (les responsables des groupes de travail sont *de facto* membres du Comité de pilotage de l'Alliance) ;
    - Présenter les produits du groupe de travail (RAP consolidé, PTBA consolidé et RCR) à l'ensemble des membres de l'Alliance à l'occasion de la Réunion annuelle des membres ;
    - Solliciter si nécessaire, au nom du groupe de travail, l'appui de la Cellule de facilitation de l'Alliance pour apporter un appui ciblé aux activités du groupe de travail.

- **deux co-Animateurs, issus du collège des partenaires**. Ils sont chargés de :
    - Animer et faciliter la réunion (physique) et les échanges (virtuels) du groupe de travail ;
    - Susciter le partage des produits, informations et évènements des membres du groupe de travail, les centraliser et les transmettre à la Cellule d'animation de l'Alliance, qui en assurera le relais auprès des membres de l'Alliance au moyen de ses outils et produits de communication (bulletin, site internet, etc.) ;
    - Coordonner les activités du groupe de travail ;
    - Préparer les documents de RAP consolidé, PTBA consolidé et RCR pour l'axe concerné ;
    - Centraliser et formaliser les éventuels besoins d'appui du groupe de travail, pour transmission à la Cellule de facilitation.

- **des membres de l'Alliance** menant des initiatives en lien avec la thématique du groupe de travail, et souhaitant y apporter une contribution active. Ils sont chargés de :
    - Prendre part et contribuer à la réunion (physique) et aux échanges (virtuels) du groupe de travail ;
    - Participer aux activités du groupe de travail ;
    - Transmettre aux co-Animateurs les produits, informations et évènements dont ils sont porteurs ou dont ils ont connaissance ;
    - Formuler leurs éventuels besoins d'appui dans le cadre des groupes de travail.

Le nombre de membres de chaque groupe de travail n'est pas limité, dès lors que les membres y sont actifs et que les groupes de travail demeurent fonctionnels. La composition des groupes de travail veillera cependant à assurer une certaine représentativité au regard des types d'acteurs, des zones agro-écologiques dans lesquelles ils interviennent et des problématiques auxquelles ils font face.

La constitution initiale des groupes de travail repose sur les membres fondateurs de l'Alliance. Elle peut cependant évoluer au gré des demandes et impératifs. La composition des groupes répond à une contrainte double. D'une part, la nécessité de pouvoir tenir des réunions parallèles des groupes de travail dans le cadre de la Réunion annuelle des membres de l'Alliance, qui suppose d'éviter la présence d'une même institution dans plusieurs groupes de travail si elle n'est pas en mesure d'y être convenablement représentée et d'y participer activement. D'autre part, la nécessité d'avoir des groupes de travail équilibrés et fonctionnels, et donc d'éviter un nombre de parties prenantes trop important et de proposer des groupes de travail resserrés. Cela requière, en contrepartie, une attention accrue portée sur la communication et l'échange d'informations entre membres des groupes de travail, par l'intermédiaire de leurs Responsables et co-Animateurs.

La composition initiale des groupes de travail est la suivante :

1) **Groupe de travail « Investissements pour l'AIC »** (axe de convergence 1), à dominante scientifique et technique :

    - <u>Responsable :</u> ROPPA pour le collège des bénéficiaires ;
    - <u>Co-animateurs :</u> IFPRI/CGIAR et CCAFS/CGIAR pour le collège des partenaires ;
    - <u>Membres :</u> Mali (au titre des pays sahéliens et francophones), Bénin (au titre des pays côtiers et francophones), Nigeria (au titre des pays côtiers et anglophones),

Cap Vert (au titre des pays insulaires et lusophones), Sierra Leone (au titre des pays post-crise et anglophones), CILSS/CRA, RBM, APESS, CORET, RECAO, Africa Rice, REPAO, CARE, UICN, ENDA, CORAF/WECARD, Hub Rural, CEDEAO.

2) **Groupe de travail « Institutions pour l'AIC »** (axe de convergence 2), à dominante institutionnelle et politique :

- Responsable : CEDEAO / UEMOA pour le collège des bénéficiaires ;
- Co-animateurs : CORAF/WECARD et CILSS/SE pour le collège des partenaires ;
- Membres : Sénégal et Guinée (au titre des pays à PNIA sectoriel), Niger (au titre des pays à PNIA intersectoriel), Côte d'Ivoire (au titre des pays à gouvernance interministérielle / primature du CC), NEPAD/UA, GWP/AO, UICN, REPAO, CCAFS/CGIAR, IFPRI/CGIAR, Hub Rural, CILSS.

3) **Groupe de travail « Ressources pour l'AIC »** (axe de convergence 3), à dominante financière :

- Responsable : UEMOA / CEDEAO pour le collège des bénéficiaires ;
- Co-animateurs : BOAD et BIDC pour le collège des partenaires ;
- Membres : Burkina Faso (au titre des pays PMA), Ghana (au titre des pays non-PMA), Liberia (au titre des pays post-crise), Tchad (au titre des pays CILSS hors-CEDEAO), FAO, Union Européenne, GIZ, USAID, Hub Rural, CORAF/WECARD, CCAFS/CGIAR, UICN, CILSS/SE.

4) **Groupe de travail « Partenariats pour l'AIC »** (axe de convergence 4), à caractère transversal :

- Responsable : AFAO/WAWA pour le collège des bénéficiaires ;
- Co-animateurs : CARE International et ENDA pour le collège des partenaires ;
- Membres : Togo (au titre des pays francophones), Gambie (au titre des pays anglophones), Guinée-Bissau (au titre des pays lusophones), Mauritanie (au titre des pays CILSS hors-CEDEAO), CORAF/WECARD, CCAFS/CGIAR, Hub Rural, CILSS, ROPPA, RBM, APESS, CORET, POSCAO, WILDAF/FEDDAF, GWP/AO, RECAO.

Le nombre de groupes de travail, leur domaine d'intervention, leurs responsables, leurs co-animateurs et leurs membres ne sont pas figés. Toute demande de modification des groupes de travail (ex : évolution thématique, changement du Représentant ou d'un Animateur, etc.) doit être adressée par leurs Responsables à la Cellule de facilitation de l'Alliance, qui la relaie auprès du Comité de pilotage pour avis. Le Président du Comité de pilotage présente la demande et l'avis motivé du Comité de pilotage lors de la Réunion annuelle des membres de l'Alliance, pour discussion et adoption.

6.3. Réunion annuelle des membres

L'**objectif** de la Réunion annuelle des membres de l'Alliance est d'assurer la concertation et le suivi collectif de la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA.

Les **fonctions** de la Réunion annuelle des membres sont de :

- Faciliter le dialogue entre le collège des bénéficiaires (besoins et demandes d'appui) et le collège des partenaires (offre et initiatives d'appui) de l'Alliance dans la mise en œuvre du cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA ;
- Partager les expériences, les connaissances, les outils et les informations entre les membres pour le développement de l'AIC en Afrique de l'Ouest ;
- Amender et approuver la stratégie de communication de l'Alliance (élaborée par la Cellule de facilitation, et adoptée par le Comité de pilotage), puis orienter sa mise en œuvre ;
- Présenter, discuter, amender et valider :
    - le RAP de l'Alliance (dont la version provisoire est élaborée par la Cellule de facilitation sur la base des RAP consolidés des groupes de travail) ;
    - le PTBA de l'Alliance (dont la version provisoire est élaborée par la Cellule de facilitation sur la base des PTBA consolidés des groupes de travail) ;
- Formuler les conclusions et recommandations en direction de ses membres et de ses organes (Groupes de travail, Comité de pilotage, Cellule de facilitation) pour :
    - la mise en œuvre du PTBA de l'Alliance ;
    - la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'Alliance ;
    - améliorer l'articulation entre bénéficiaires (besoins d'appui) et partenaires (initiatives d'appui) ;
- Formuler des recommandations en direction du Comité de pilotage pour :
    - accroître les adhésions ;
    - orienter les activités de l'Alliance et améliorer le fonctionnement de ses organes (groupes de travail, réunion annuelle des membres, comité de pilotage, cellule de facilitation) ;
    - mobiliser les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'Alliance
    - mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre coordonnée, convergente et performante du Cadre d'intervention.

6.4. Comité de pilotage

L'**objectif** du Comité de pilotage de l'Alliance est de piloter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Cadre d'intervention pour l'AIC de l'ECOWAP/PDDAA.

A cet effet, les **fonctions** du Comité de pilotage sont les suivantes :

- Amender et adopter le RAP et le PTBA de l'Alliance, et émettre les conclusions et recommandations y afférentes ;
- Amender et adopter la stratégie de communication de l'Alliance, et émettre les conclusions et recommandations y afférentes ;
- Se prononcer sur les demandes d'adhésion au Comité de pilotage ;
- Superviser et orienter les activités de la Cellule de facilitation de l'Alliance ;
- Suivre et orienter les activités des groupes de travail de l'Alliance ;

- Superviser l'organisation de la Réunion annuelle des membres de l'Alliance, avec l'appui de la Cellule de facilitation ;
- Superviser la mobilisation des ressources pour :
    - le bon fonctionnement de l'Alliance ;
    - la mise en œuvre efficiente (i.e. efficace, coordonnée et convergente) du Cadre d'intervention.

Le Comité de pilotage de l'Alliance est initialement composé des membres du groupe d'appui et de suivi du processus d'Alliance, auxquels s'ajoutent *de facto* les responsables des groupes de travail de l'Alliance.

Le Comité de pilotage de l'Alliance est composé :

- **Au titre du collège des bénéficiaires :** CEDEAO, UEMOA, ROPPA, AFAO/WAWA, RECAO et le pays présidant la Commission de la CEDEAO (au titre du représentant des Etats membres) ;

- **Au titre du collège des partenaires :** USAID, Union Européenne, ASDI, GIZ, NEPAD, AECID, et les principaux Partenaires Techniques et Financiers contributeurs souhaitant y prendre part.

La Présidence du Comité de pilotage est assurée par un membre du Comité de pilotage issu du collège des bénéficiaires, en l'occurrence la CEDEAO. Il convoque la tenue de la réunion du Comité de pilotage et préside les discussions.

La facilitation du Comité de Pilotage est assurée par la Cellule de facilitation de l'Alliance, qui facilite le dialogue et assure la production des relevés de conclusions et recommandations.

La demande d'adhésion au Comité de pilotage de l'Alliance se fait à l'attention de la Présidence du Comité de pilotage par l'intermédiaire de la Cellule de facilitation de l'Alliance. L'adhésion au Comité de pilotage se fait ensuite sur proposition de la Présidence du Comité de pilotage et sur acceptation par consensus des membres du Comité de pilotage.

Le Comité de pilotage se réunit sur convocation de sa Présidence par l'intermédiaire de la Cellule de facilitation de l'Alliance. Il se réunit au minimum une fois par an.

6.5. Cellule de facilitation

L'**objectif** de la Cellule de facilitation est d'appuyer les activités et le fonctionnement de l'Alliance et de ses groupes de travail.

Les **résultats attendus** de la Cellule de facilitation sont :

- Les adhésions sont facilitées et actées, et les plans de travail individuels sont enregistrés ;
- les réunions du Comité de pilotage sont organisées et facilitées, et leurs documents préparatoires et finaux sont élaborés ;
- la Réunion annuelle des membres de l'Alliance est organisée et ses documents préparatoires provisoires et finaux sont élaborés ;

- la mobilisation / mise à disposition de ressources pour le bon fonctionnement de l'Alliance est assurée ;
- le site internet de l'Alliance est fonctionnel ;
- le bulletin mensuel de l'Alliance est édité et diffusé ;
- la communication autour de l'Alliance est assurée, de concert avec ses membres.

A cet effet, les **fonctions** de la Cellule de facilitation sont les suivantes :

- Elaborer les canevas de RAP et PTBA individuels et collectifs ;
- Collecter les RAP et PTBA individuels des membres ;
- Elaborer les projets de RAP et PTBA de l'Alliance pour amendement, validation et adoption ;
- Faciliter les adhésions, les partenariats et les collaborations ;
- Faciliter les réunions du Comité de pilotage et produire leur relevé de conclusions et recommandations ;
- Appuyer la mobilisation / mise à disposition de ressources pour le bon fonctionnement de l'Alliance, pour le compte du Comité de pilotage ;
- Appuyer la mobilisation / mise à disposition de ressources pour la mise en œuvre efficiente du Cadre d'intervention, pour le compte du Comité de pilotage ;
- Assurer l'organisation scientifique, budgétaire et logistique de la Réunion annuelle des membres de l'Alliance pour le compte du Comité de pilotage, et faciliter la Réunion annuelle des membres ;
- Elaborer la stratégie provisoire de communication de l'Alliance, pour amendement, validation et adoption ;
- Centraliser les produits et informations en provenance des co-animateurs des groupes de travail pour alimenter et élaborer les produits de communication de l'Alliance (bulletin, site internet, brochures, rapports, etc.) ;
- Gérer et animer le site internet de l'Alliance ;
- Produire le bulletin mensuel de l'Alliance ;
- Communiquer sur les activités de l'Alliance (évènements, produits, etc.).

La Cellule de facilitation de l'Alliance sera mise en place dans une structure conjointement choisie par la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS. Cette structure devra assurer un fonctionnement effectif et continu, participatif et inclusif de l'Alliance. La structure doit être à équidistance des parties prenantes de l'Alliance, dont il est question de renforcer la coordination et la convergence des initiatives pour l'AIC.

7. Mobilisation des ressources pour le fonctionnement de l'Alliance

Le bon fonctionnement de l'Alliance suppose a minima de mobiliser les ressources nécessaires à :

- La tenue des Réunions annuelles des membres ;
- La tenue d'au moins un Comité de pilotage de l'Alliance par an ;
- La tenue d'au moins une réunion par an des Groupes de travail ;
- La conception, le fonctionnement et la maintenance du site internet de l'Alliance ;
- L'élaboration, l'édition et la diffusion du bulletin mensuel de l'Alliance ;

- La réalisation d'outils de communication associés à l'Alliance, en particulier relatifs à sa description, à son PTBA et son RAP ;
- La facilitation en continue des activités de l'Alliance.

Ces actions nécessitent la mobilisation de ressources financières et humaines, pouvant être complétées par des ressources matérielles.

La Cellule de facilitation est chargée d'appuyer cette mobilisation des ressources, sous la supervision du Comité de pilotage.

L'Alliance n'étant pas une organisation formelle ou personne morale au sens où elle ne possède aucune personnalité juridique, elle ne possède ni ne gère de ressources humaines, matérielles ou financières. Son fonctionnement repose sur la mise à disposition de ressources humaines, matérielles et financières, dont la gestion administrative, technique et financière est assurée par les personnes morales procédant auxdites mises à disposition.

Les ressources mises à disposition pour le fonctionnement de l'Alliance le sont, nécessairement, soit par des membres de l'Alliance (éventuellement au travers d'autres membres), soit par des partenaires techniques et financiers (non membres) au travers des membres de l'Alliance. Dans tous les cas ce sont donc *par* et *pour* les membres de l'Alliance que les mises à disposition de ressources humaines, matérielles ou financières s'opèrent.

La Cellule de facilitation appuiera au besoin, pour le compte du comité de pilotage et sous sa supervision, les exercices de reporting technique et financier placés sous la responsabilité des personnes morales ayant procédées auxdites mises à disposition.

8. Activités initiales pour l'année de lancement (année 1)

La première réunion du Comité de pilotage de l'Alliance adoptera les actions de démarrage et la feuille de route de la première année. Parmi les activités relevant de la première année de mise en œuvre figurent :

- L'élaboration du canevas simplifié des PTBA individuels ;
- Le lancement de la campagne d'adhésion à l'Alliance ;
- La communication autour de l'Alliance auprès des acteurs de l'AIC (nationaux, régionaux, internationaux) pour susciter les adhésions et contribuer à la mobilisation les ressources ;
- La mobilisation des ressources pour le bon fonctionnement de l'Alliance ;
- La centralisation des PTBA individuels des organisations adhérant à l'Alliance ;
- L'élaboration du projet de PTBA provisoire de l'Alliance ;
- L'élaboration des termes de référence des groupes de travail ;
- Le lancement des groupes de travail ;
- La tenue d'un Comité de pilotage ;
- La préparation de la première Réunion annuelle des membres de l'Alliance.

Références bibliographiques

CEDEAO (2015), *Cadre d'intervention pour le développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat dans le processus de mise en œuvre de la Politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP/PDDAA)*. Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest (Bamako, Mali, 15-18 juin 2015), CEDEAO, UEMOA, CILSS, Hub Rural, USAID, ASDI, Union Européenne, Africa Lead, UNOPS, juin 2015 : 68 p.

Lipper L., Thornton Ph., Campbell B., Baedeker T., Braimoh A., Bwalya M., Caron P., Cattaneo A., Garrity D., Kevin Henry, Hottle R., Jackson L., Jarvis A., Kossam F., Mann W., McCarthy N., Meybeck A., Neufeldt H., Remington T., Thi Sen P., Sessa R., Shula R., Tibu A., & Torquebiau E. (2014), *Climate-smart agriculture for food security*. Nature Climate Change, vol. 4: pp. 1068-1072.

FAO (2010), *Climate Smart Agriculture: Policies, Practices and Financing for Food Security, Adaptation and Mitigation*. Food and Agriculture Organization, Rome, Italy: 49 p.

FAO (2013), *Climate Smart Agriculture: Sourcebook*. Food and Agriculture Organization, Rome, Italy: 570 p.

Pour citer ce document :

WACSAA (2015), *Alliance Ouest-Africaine pour accompagner la mise en œuvre du Cadre d'intervention pour le développement l'Agriculture Intelligente face au Climat de l'ECOWAP/PDDAA : document-cadre*. West Africa Climate-Smart Alliance (WACSAA), Forum de Haut Niveau des Acteurs de l'Agriculture Intelligente face au Climat en Afrique de l'Ouest (Bamako, Mali, 15-18 juin 2015), CEDEAO, UEMOA, CILSS, Hub Rural, USAID, ASDI, Union Européenne, Africa Lead, UNOPS, juin 2015 : 19 p.